

Département
de l'Essonne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Arrondissement
d'Evry

DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CROSNE – YERRES

Yerres, le 12 juin 2025

Courrier à l'attention des Parents d'Elèves

Chère Madame, cher Monsieur,

Le Comité Syndical a décidé de reconduire l'aide financière au transport scolaire de 50 € aux familles résidant à Yerres ou à Crosne uniquement, et dont les enfants empruntent les lignes de circuits spéciaux scolaires (carte de transport « **SCOL'R** »), pour se rendre aux collèges Bellevue ou Budé.

Si vous êtes concernés, je vous invite à nous retourner le coupon joint dûment complété, accompagné des pièces suivantes au format PDF impérativement, uniquement par mail à l'adresse sicrosneverres@yerres.fr, avant le **30 novembre 2025** :

- Un RIB aux mêmes noms et adresse que sur le coupon.
- La copie du titre de transport SCOL'R (recto), ou la copie du ticket de paiement par internet avec le nom du responsable indiqué, ou une attestation de l'organisme si paiement en espèces.

Le tarif de la carte SCOL'R appliqué en 2025/2026 pour les collégiens non boursiers domiciliés en Essonne est de 200 €. Ce tarif est fixé par le Conseil départemental de l'Essonne.

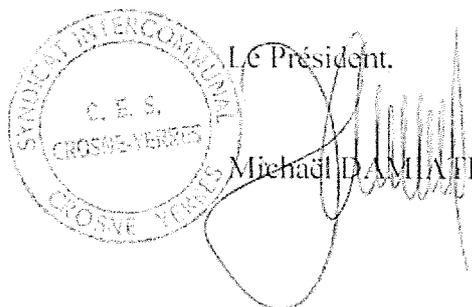
Cette aide ne concerne pas les familles résidant hors des communes de Yerres et de Crosne, ni les élèves boursiers (tarif réduit).

Seul le titre de transport « SCOL'R » fera l'objet d'un remboursement (tout autre titre de transport sera refusé).

Je vous remercie par avance de respecter le délai de transmission des documents, nécessaire pour effectuer le remboursement de 50 €.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Michael DAMIANI



Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Collège
Crosne-Yerres Hôtel de Ville 60 rue Charles de Gaulle 91335 YERRES CEDEX
sicrosneverres@yerres.fr

**COUPON A RETOURNER PAR MAIL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
L'ADRESSE SUIVANTE : sicrosneverres@verres.fr**

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Collège fréquenté : _____

Nom/prénom du représentant légal : _____
(Le RIB doit être au même nom)

 : _____ courriel : _____
(Pour vous joindre si pièce manquante)

*Merci de joindre à ce coupon-réponse, **au format PDF**, un RIB, la copie du titre de transport (recto) ou le justificatif de paiement avec nom du responsable indiqué, **avant le 30/11/2025**.*

Date et signature des parents